

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 22
Absents : 5
- dont suppléés 1
- dont représentés 1
Votants : 24
- dont « pour » : 24
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt six janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, BAGUE Patrice, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HERMAR Dominique, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné à M. GILLY Lucien, BEHETS Jan représenté par M. HEMAR Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n° 2017 /56

OBJET : MUSEES INTERCOMMUNAUX - MODIFICATION DES DROITS D'ENTREE

Le Conseil de Communauté,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU les délibérations 2017/23 et 2017/24 du 20 janvier 2017 du Bureau de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon portant création d'une régie de recettes et de 3 sous-régies de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et des produits « boutiques » (livres, produits de papèterie, porte-clefs, mugs, tours de cou, casquettes, tee-shirts) dans les musées intercommunaux ;

CONSIDERANT la délibération du 13 avril 2007 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye fixant les droits d'entrée des musées intercommunaux comme suit :

- Tarif normal : 2 €
- Tarif réduit : 1 €
- Gratuité pour les enfants de moins de 10 ans

CONSIDERANT la délibération 2011/152 du 20 décembre 2011 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye instaurant un tarif de 40 € pour les visites guidées des groupes de 10 à 25 personnes, et au-delà 1,50 € par personne

CONSIDERANT que les droits d'entrée individuels ont été définis il y a 10 ans ;

CONSIDERANT que les travaux de muséographie effectués récemment et en cours valorisent les musées et les collections ;

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'actualiser les droits d'entrée des visiteurs individuels et hors visites guidées ;

Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet de modification des tarifs individuels,
- **DECIDE** de fixer les tarifs des musées comme suit :
 - Tarif normal : 3 € (adultes)
 - Tarif réduit : 1.50 € (enfants 10 à 16 ans, pass musée 04, groupes à partir de 10 personnes)
 - Gratuité pour les enfants de moins de 10 ans,
- **DIT** que les produits de recettes correspondant aux droits d'entrée des musées seront encaissés dans le cadre de la régie de recettes créée à cet effet.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U.S.P

Séance du



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.